

■ Réglementation

À vélo, le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans



Depuis le 22 mars 2017, le port du casque à vélo est obligatoire pour les enfants (conducteurs ou passagers) de moins de 12 ans.

À cette occasion, la Sécurité routière lance une campagne de prévention à destination des parents.

À travers cette campagne, il s'agit de montrer que le port du casque pour les enfants n'est pas seulement une obligation, mais aussi une nécessité pour leur sécurité.

Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves encore que chez les adultes ou adolescents. C'est pourquoi la Sécurité routière tient à alerter les parents sur l'importance du port du casque. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70%, le risque de blessure mineure de 31% et le risque de blessure au visage de 28%. Une étude récente confirme et quantifie le risque de lésions neurologiques dans la tête d'enfant de 6 ans casquée et non casquée. Le port du casque diminue drastiquement le risque de perte de connaissance : à plus de 10 km/h, il passe de 98% dans le cas d'une tête non casquée à 0,1% pour une tête casquée.

■ Actualités

Renouvellement de la convention de partenariat entre la sécurité routière et l'Association des maires de France



Le délégué interministériel à la sécurité routière, Emmanuel Barbe, et le directeur général de l'Association des maires de France (AMF), Rollon Mouchel-Blaisot, ont signé le 4 avril 2017 le renouvellement d'une convention de partenariat.



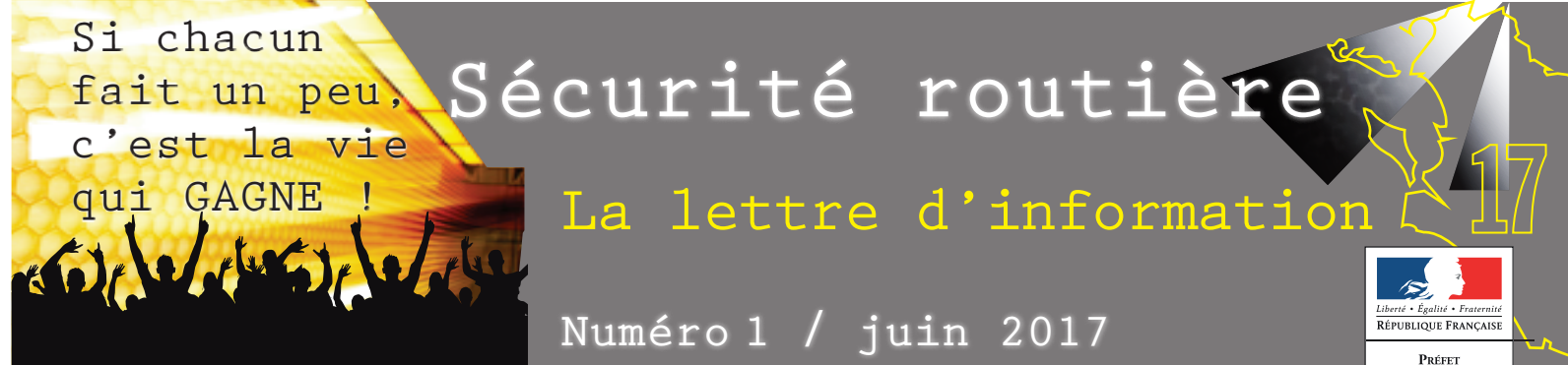
L'AMF, en sa qualité de représentant de l'ensemble des maires et des présidents d'intercommunalité, s'engage à nouveau aux côtés de l'État pour inciter les maires, en lien avec les préfets, à participer à la mise en œuvre de mesures concrètes destinées à réduire le nombre d'accidents et de morts sur les routes de France. Cette charte trouve son prolongement dans la publication d'une nouvelle édition du guide des maires pour la sécurité routière à l'occasion du prochain salon des maires du 21 au 23 novembre 2017. Ce guide fournira les principaux leviers d'action ainsi que des repères pour aider les élus dans le pilotage des actions locales en faveur de la sécurité routière.

Le 22 juin 2017, à l'occasion de la journée des maires à Saintes, l'État et l'Association des maires de la Charente-Maritime (AMF17) signeront une charte de partenariat sur la sécurité routière. Cette dernière aura pour objet d'informer et de sensibiliser les maires et les présidents d'intercommunalité en vue de développer des plans d'actions de sécurité routière dans le cadre des champs de compétences communales et intercommunales.

■ Actualités

L'agenda

Juin	Juillet	Août
Le 21 juin - Fête de la musique Les cafetiers Rochelais. Sensibilisation sécurité routière (alcool/stupéfiants)	Le 1^{er} juillet - Chermignac Sensibilisation des scolaires à la sécurité routière (alcool/stupéfiants, vitesse, règles)	Du 3 au 6 août - Festival Summer Sound à Rochefort Sensibilisation sécurité routière (alcool/stupéfiants).
Le 22 juin - Journée des maires à Saintes Actions possibles des maires pour lutter contre l'insécurité routière	Le 10 juillet - Signature d'une charte départementale en faveur de la sécurité routière entre les entreprises, les collectivités et l'État	Les 7 et 8 août - Critérium jeunes conducteurs aux Mathes Sensibilisation sécurité routière aux scolaires (alcool/stupéfiants, vitesse, règles)
Le 24 juin - Festival Free-Music à Montendre Sensibilisation sécurité routière (alcool/stupéfiants)	Du 12 au 16 juillet - Francfolies La Rochelle Sensibilisation sécurité routière (alcool/stupéfiants)	
Le 25 juin - Rendez-vous de la moto La Rochelle parc des expositions	Le 15 juillet- Francfolies La Rochelle Journée SAM	
	Du 21 au 22 juillet - Festival Fous cavés Port d'Envaux Sensibilisation sécurité routière (alcool/stupéfiants)	
	Le 27 juillet - Royan Journée sécurité routière et santé	



La lutte contre l'insécurité routière en Charente-Maritime



La sécurité routière constitue un enjeu majeur pour le département de la Charente-Maritime. Depuis 2013, chaque année 60 personnes en moyenne perdent la vie sur les routes du département. Ainsi, en 2015 et 2016, respectivement 61 et 59 personnes sont mortes sur les routes.

Partant de ce constat, et sachant que la lutte contre l'insécurité routière doit tous nous mobiliser, le préfet a souhaité faire de la sécurité routière la « Grande cause départementale 2017 ». Lancée lors du séminaire du 2 février dernier en présence d'Emmanuel Barbe, délégué interministériel à la sécurité routière. Il s'agit, à travers cette labellisation, d'inciter les usagers de la route à modifier leurs comportements.



Imaginée dans le cadre de la grande cause départementale 2017, la lettre d'information de la sécurité routière sort son premier numéro. Vous pourrez y retrouver, trois fois par an, l'analyse des chiffres de l'accidentalité locale, mais aussi des informations sur les actions de prévention et l'actualité réglementaire en matière de sécurité routière.

Elle sera disponible sur le site www.charente-maritime.gouv.fr. Si au terme des quatre premiers mois de l'année 2017, le nombre de tués sur les routes est en diminution par rapport à cette même période de l'année 2016 (13 tués contre 21 en 2016), on dénombre encore 219 accidents et 268 blessés, soit une hausse de 23 % et 28 % par rapport à l'année précédente.

Autre tendance préoccupante, 31 % des accidents mortels ont été causés par une alcoolémie excessive.

C'est pourquoi, cet été, la sécurité routière sera encore présente sur plusieurs festivals (voir agenda), afin notamment de sensibiliser le public des jeunes sur les dangers de l'alcool et des stupéfiants. A l'approche de la période estivale, il est plus urgent que jamais que nous nous mobilisions tous afin que nos routes cessent d'être le théâtre de drames humains qui sont presque toujours évitables.

Bonne lecture.

Direction départementale des Territoires et de la Mer
de la Charente-Maritime
Observatoire départemental de la sécurité routière
89, avenue des Cordeliers cs 80000 17018 La Rochelle cedex 1

■ ACTUALITÉ

Le Stade Rochelais s'engage



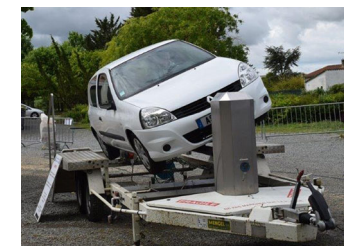
Le 18 mars dernier, le leader du Top 14 et l'État ont signé une convention de partenariat à l'occasion du match de rugby opposant La Rochelle à Brive, en présence de Thierry Braillard, secrétaire d'État aux Sports.

Au cours de cette rencontre, diverses animations sur le thème de la sécurité routière ont été proposées aux spectateurs, dont un quiz qui a permis de récompenser 40 gagnants. Le Stade Rochelais a réalisé un film dédié à la sécurité routière présenté aux spectateurs lors du match. Il peut être visionné sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime. Cette convention s'inscrit dans le programme d'actions « Sécurité routière - Grande cause départementale 2017 ».

■ ACTUALITÉ

Journée prévention à Courçon

Samedi 6 mai, la coordination sécurité routière de la préfecture était présente à la journée de prévention routière organisée à la salle des fêtes de Courçon.



Les nombreux intervenants présents (gendarmerie, pompiers, auto-école, intervenants départementaux à la sécurité routière et animateurs) ont permis de sensibiliser à la sécurité routière un large public aux travers de différents ateliers : alcool, drogues, médicaments au volant, simulateur deux roues, voiture tonneau, parcours école pour enfant.



46 actions de sécurité routière ont été retenues au titre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2017 porté par l'État et le département.

■ Pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2017
Bilan provisoire des accidents et des tués

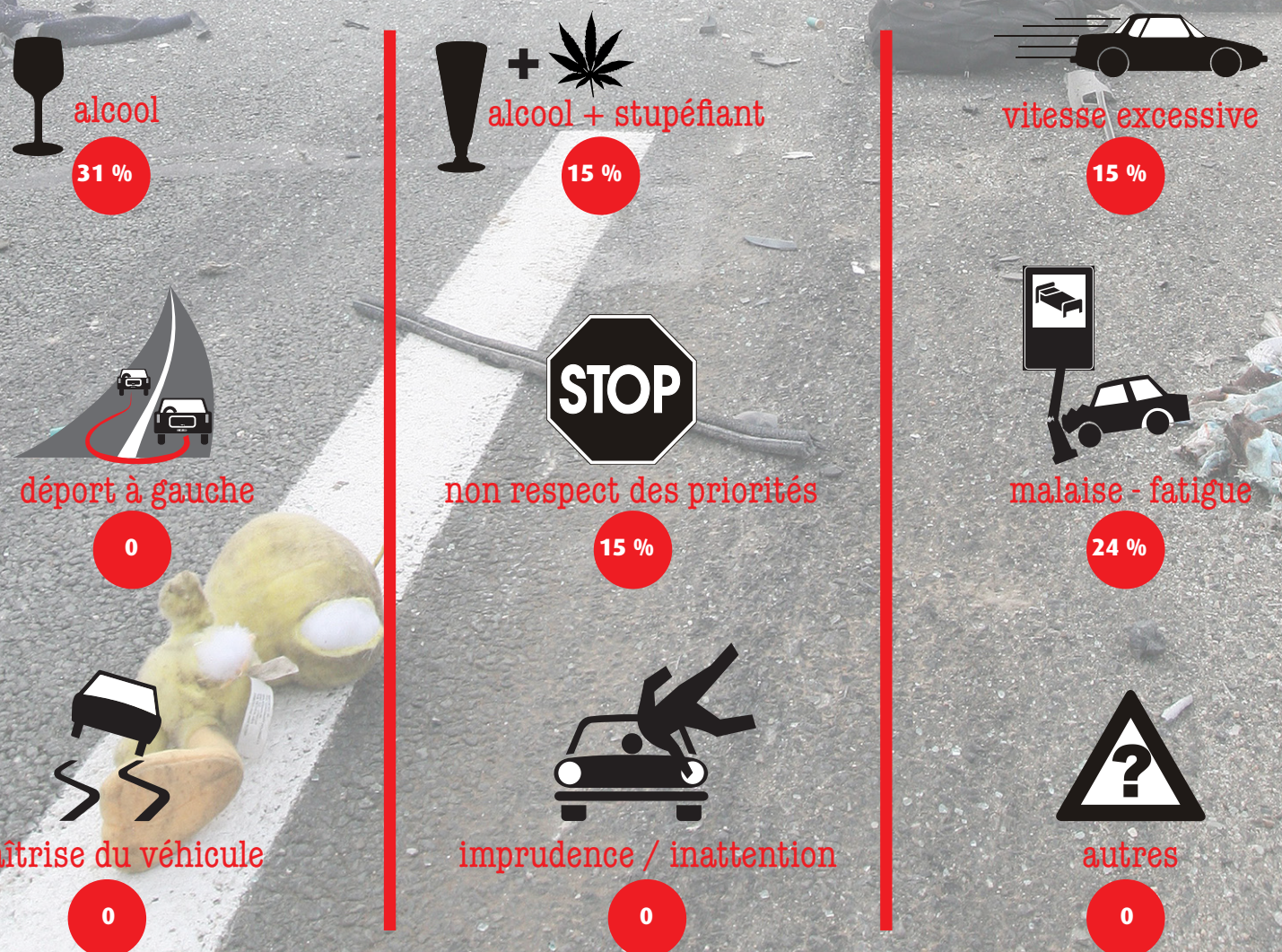
 par rapport à la même période en 2016



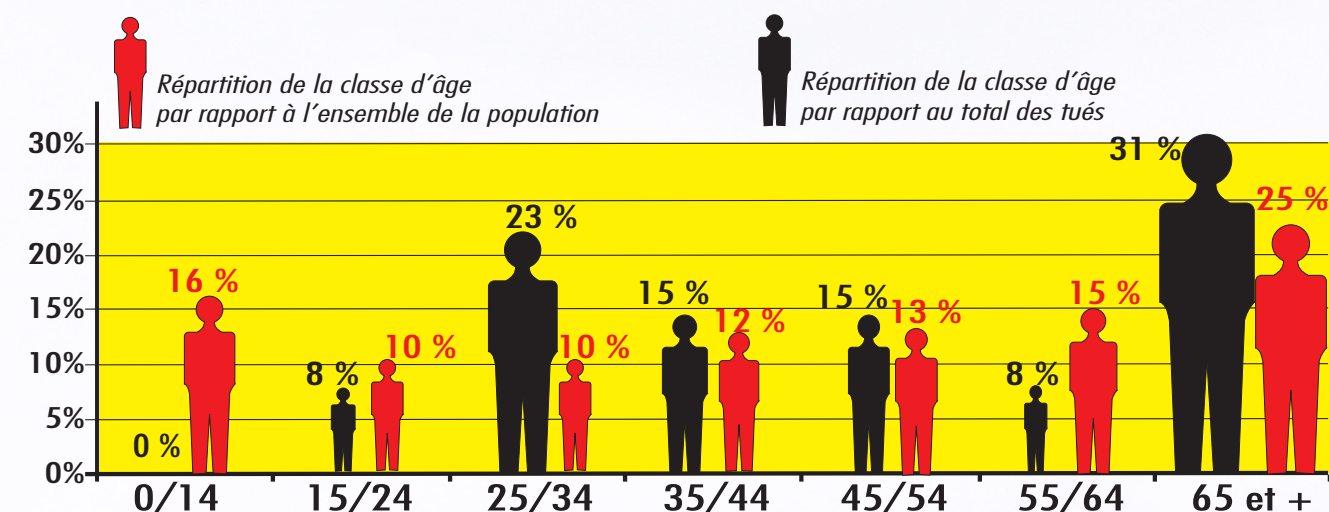
Bilan des tués par mode de déplacement



Causes d'accidents mortels



Répartition des tués par tranche d'âges



Localisation des accidents mortels

du 1^{er} janvier au 30 avril 2017

13 accidents ayant fait

13 morts

Analyse des chiffres - fin avril 2017

À l'exception du nombre de tués, tous les indicateurs de l'accidentologie sont en hausse par rapport à la même période de 2016 :

- accidents corporels : augmentation de 23 % (+ 41 accidents)
- blessés : augmentation de 28 % (+ 59 blessés, dont 14 hospitalisés)

Sur les douze derniers mois, on comptabilise 51 personnes décédées sur les routes de Charente-Maritime. On peut cependant noter que le nombre de tués enregistré sur les quatre premiers mois de l'année (13) est en diminution par rapport à celui de 2016 (-8). Il s'agit du meilleur chiffre enregistré depuis 2007 sur cette même période. Cette baisse du nombre de tués se répercute essentiellement sur la tranche d'âge des jeunes de moins de 25 ans (8 % des tués). La part des 25/34 est en augmentation et représente 23% des tués. La classe d'âge 65 ans et + (seniors), qui représente 25 % de la population départementale, est encore fortement impactée par la mortalité routière avec 31 % des tués. Sur les 12 derniers mois, ce sont 15 seniors qui ont perdu la vie sur les routes du département. Les usagers vulnérables (piétons, vélos, et usagers de 2 roues motorisés) sont toujours très touchés en 2017 et représentent 31 % des tués (19 % en 2016). On déplore ainsi les décès de 2 piétons et de 2 conducteurs en 2RM. La part des accidents mortels impliquant un véhicule léger est majoritaire avec 69 %. Sur les 13 accidents mortels recensés fin avril 2017, 7 impliquent un véhicule seul. Parmi ces 7 accidents sans tiers, on déplore les décès d'un conducteur de 2RM, de 2 passagers de VL et de 4 conducteurs de véhicule léger. Les trois principales causes des accidents mortels de ce début d'année sont l'alcool et/ou les stupéfiants, les malaises-fatigue, les refus de priorité et la vitesse. La présence d'alcool et/ou stupéfiants a été identifiée dans 6 accidents mortels ayant fait 6 tués, soit 46 % des tués. Parmi ces 6 accidents mortels :

- 4 conducteurs étaient sous l'emprise de l'alcool (taux >0,5g/l) ;
- 2 conducteurs étaient sous l'emprise de l'alcool + stupéfiants.